



# CONCOURS À GAGNER UN KIT AJAX SANS FIL



TIRAGE AU SORT EN DIRECT LORS DE NOS JOURNÉES  
PORTES OUVERTES EN MAI 2024

## Règlement du concours “à gagner un kit ajax sans fil ” sur Facebook d’ABe-SECURITY

### Conditions Générales du concours « à gagner un kit ajax sans fil » sur Facebook – ABe-SECURITY

Le présent Règlement fixe les modalités du Concours « Ajax » (ci-après défini Concours). Ce Concours est organisé par AB Electronics SRL, dont le siège social est établi à Route des six Frères 35/11 à 5310 Leuze. (ci-après « ABe-SECURITY» ou « l’Organisateur »). Ce Concours se déroule uniquement sur le territoire belge.

1. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d’achat. Toute personne physique domiciliée en Belgique, disposant d’un compte Facebook valable, peut participer à ce concours. Les participants de moins de 18 ans doivent obtenir l’autorisation de leur(s) parent(s) /représentant(s) légal/légaux avant de participer au concours.
2. La participation à ce concours se fait uniquement via Facebook. Toute personne ayant déjà un compte Facebook, ou souhaitant en créer un, peut participer via la page Facebook <https://www.facebook.com/abelectronicseuze>.
3. L’organisateur et les participants sont liés au contenu et aux dispositions de ces conditions. Par sa seule participation au concours, le participant accepte sans réserve ni restriction toutes les présentes dispositions, règles de procédure, ainsi que décisions prises par l’Organisateur.
4. La procédure du concours est la suivante – Pour participer, les participants doivent :
  - Aimer la page ABe-SECURITY ( [ABe-SECURITY](#) )
  - Aimer la page A&A Security ( [A&A Security](#) )
  - Likez & Partager en mode « public » la publication du Concours
  - Écrire un commentaire sous la publication en mentionnant 3 contacts Facebook

Tout contenu inapproprié dans le message de lancement du concours, ou tout contenu en violation du droit des tiers ne sera pas toléré et sera effacé. Un tirage au sort déterminera à la fin du Concours un gagnant qui aura respecté toutes les conditions reprises dans ce document.

5. Ce concours n’est, en aucune manière, sponsorisé, soutenu ou géré par Facebook, et n’est pas lié à l’organisation Facebook. Les participants reconnaissent et acceptent que Facebook et l’organisateur ne peuvent en aucun cas être tenus responsable en cas de disputes, dommage, etc. résultant de ce concours.

6. Le concours commence dès la publication du concours et se termine le 30/04/2024
7. Le gagnant du concours sera annoncé par un tirage au sort en direct lors de nos journées portes ouvertes en mai 2024.
8. Le lot n'étant pas agréé Incert ; ABe-SECURITY ne peut installer celui-ci. L'installation sera réalisée par notre filiale A&A Security.
9. À tout moment, le concours peut être interrompu, arrêté ou prolongé par l'Organisateur du Concours sans que l'Organisateur ni tout autre intervenant puissent être tenus pour responsables.
10. Il ne sera accepté qu'une seule participation/commentaire par personne. Le participant ne peut gagner qu'un seul prix pendant toute la durée du concours.
11. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, l'organisateur du Concours se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs.
12. Il sera attribué à l'heureux gagnant : un lot présenté sur la publication du Concours. Le prix ne peut être ni échangé, ni converti en espèces ou en nature.
13. Le gagnant recevra un message privé de l'Organisateur.
14. Si un gagnant ne se manifeste pas avant la date qui lui sera indiquée dans le message privé, il perd son cadeau qui sera attribué à un autre participant.
15. L'organisateur décline toute responsabilité envers les participants en cas de tentative infructueuse pour participer au Concours (par exemple : en raison d'un problème technique, d'un retard dans l'envoi ou la réception des emails, de perte ou de détérioration des données après ou avant envoi). Cette liste est non exhaustive. L'Organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels accidents ou dommages, de quelque nature que ce soit, causés par l'attribution ou l'utilisation du prix gagné, ou par la participation au présent Concours.
16. L'Organisateur ne peut pas être tenu responsable des éventuels frais découlant de ce Concours ou du prix attribué.
17. Si une disposition de ces concours était déclarée nulle ou inapplicable, cela n'exercerait aucune influence sur la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'ajouter ou de supprimer des dispositions de ces conditions générales et du Concours.
18. L'action présente ne donnera lieu à aucun entretien téléphonique ni à aucune communication écrite, autres que nécessaires à l'attribution des dotations.
19. Le règlement répond aux dispositions du droit belge.